

AVIS D'ATTRIBUTION



AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

DIRECTIVE 2004/18/CE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT : Ville de Toulon, hôtel de Ville avenue de la République, C.S. 71497, Contact : direction de la Commande Publique, à l'attention de M. le secrétaire-Maire de Toulon - ancien Ministre, F-83006 Toulon, tél. (+33) 4 94 36 81 44, E-mail : mar-chespublies@maire-toulon.fr, Fax (+33) 4 94 36 31 22, Adresses Internet : Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.achatpublic.com>.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

I.3) ACTIVITÉ PRINCIPALE : Autre : Collectivité territoriale.

I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS :

Section II : Objet du marché

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché : Gestion de la tournée : Entretien et gardiennage des véhicules en infraction pour le compte de la Ville de Toulon sur l'ensemble de son territoire.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation : Services. Catégorie de services : n°23 Services d'entretien et de sécurité, à l'exclusion des services des véhicules blindés.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services :

Commune de Toulon ; locaux mis à disposition par la Ville de Toulon : local n°2, bd des Allobroges, 83000 Toulon - local part urbain (374, rue du Docteur Calmette, 83210 La Farfèdel, Code NUTS FR825.

II.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique : La mise en place d'un accord-cadre

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions : La consultation concerne la gestion de la tournée, enlèvement et gardiennage des véhicules en infraction pour le compte de la Ville de Toulon sur l'ensemble de son territoire, à l'exception de la perception des recettes perçues à l'occasion du retrait ou de la destruction des véhicules qui reste du ressort exclusif de la ville.

II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 79713000, 50111100.

II.1.6) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.2) VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉS(S)

II.2.1) Valeur totale finale du ou des marchés(s) :

Section IV : Procédure

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte.

IV.2.1) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution : IV.2.2) Enchère électronique : Une enchère électronique sera effectuée : non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : CIRC/FOUR/2015.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Oui.

Avis de marché

Numéro de l'avis au JO : 2014/S 106-188903 du 04/06/2014.

Section V : Attribution du marché ATTUÉ : Gestion de la tournée : enlèvement et gardiennage des véhicules en infraction pour le compte de la Ville de Toulon sur l'ensemble de son territoire. 101 R.I. 2014.

V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : 26 août 2014

V.2) INFORMATIONS SUR LES OFFRES :

Nombre d'offres reçues : 2

V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE ALQUÉ LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ :

VINCI PARK SERVICES SA, 61 avenue Jules Quentin, F-92000 Nanterre.

V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :

En cas de montant annuel ou mensuel : le nombre d'années : 6.

V.5) INFORMATION SUR LA SOUS-TRAITANCE :

Le marché est susceptible d'être sous-traité : Non

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPÉENNE :

Le marché s'inscrit dans un programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

VI.2) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Il s'agit d'une consultation par appel d'offres ouvert, donnant lieu à un marché à boni de commande fixant après mise au point du marché Le montant minimum à 874 313,76 euros (TTC) et le montant maximum à 1 530 154,08 euros (TTC.)

Nombre de plus reçus pour l'ensemble de la consultation : 2

Estimation initiale du montant du marché : Valeur : 870 240 euros (TTC.) Valeur (table finale du marché) : 883 203,78 euros (TTC.)

Le règlement de la consultation prévoyait que l'offre économiquement la plus avantageuse serait appréciée au regard des critères suivants classés par ordre décroissant

1/ Le prix (montant du BPUF valant Dem) noté /212/

2/ La valeur technique de l'offre (noté 08/08) appréciée au vu des éléments contenus dans la trame de notation technique visés à l'article 8.3 du Règlement de consultation.

Le dossier est consultable selon les modalités de l'arrêté, Tam et Garantie CE Ass. 4/4/2014 n°0389994/ après RDV pris par téléphone uniquement auprès de la Direction de la Commande Publique (no 04 36 31 22) et sous réserve que cette consultation s'effectue dans le respect des dispositions de l'article 80 II du CMP.

Le marché a été signé le : 16/09/2014 Et notifié : 24/09/2014. Un avis de publicité initial est paru dans Var-Matin le 4 juin 2014. Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 30 septembre 2014. Références de l'avis initial paru au BOAMP Parution no. : 107 B, annonce no 206 du 5 juin 2014.

VI.3.1) INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS :

Tribunal administratif de Toulon, c.s. 40510, F-83041 Toulon Cedex 9, E-mail : greffe@ta-toulon@juradm.fr. Tél. : (+33) 4 94 42 79 30. Adresse Internet : <http://toulon.tribunal-administratif.fr/aa>. Fax (+33) 4 94 42 79 39.

VI.3.2) Instance chargée des procédures de médiation : Comité consultatif interdépartemental de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Marseille secrétariat général pour les affaires générales, CCIRAI, boulevard Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20, tél. (+33) 4 91 15 63 74. Fax (+33) 4 91 15 61 90.

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours : Tribunal administratif de Toulon ou Direction de la Commande Publique, mêmes coordonnées visées ci-dessus.

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 30 septembre 2014.

AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE



AVIS DE CONSULTATION

Maître d'ouvrage : S. A. LOGIREM 11 boulevard National 13003 MARSEILLE

Objet du marché : « POUVANTURE ET AGÈNEMENT DE GAZ NATUREL ».

Mode de passation des marchés : Appel d'Offre Ouvert européen.

ACCORD CADRE MULTI ATTRIBUTAIRE

Un avis de publicité complet est disponible sur le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) n° J05/S 186 en date du 29/09/2014 - annonce 186-327740

<http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:230068-2014:TEXTFR:HTML>

Le dossier ainsi que la publicité sont à télécharger sur le site www.marchés-securises.fr (inscription gratuite).

Date limite de remise des offres : 5 Novembre 2014 à 16 heures, délai de figureur.

VIE DES SOCIÉTÉS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à RUELLE MALMAISON LE 26 septembre 2014 enregistré à S.I.E. MARSEILLE le 29 septembre 2014 case N°3 Bordareau 2014/794 La Société BBE BOIS 1560 chemin de St Jean de GARQUIER 13400 AUBAGNE vendeur, a cédé à l'Entreprise BOIS ENERGIE 80 Rue des Lavanduses ZI NICOPOLIS 83170 BRIGNOLES acheteur, un fond de commerce d'exploitation forestière avec noms, la clientèle, les accords et contrats, exploités à 13400 AUBAGNE 1560 CHEMIN DE ST JEAN DE GARQUIER moyennant le prix de 33.477 Euros.

Le date de l'entrée en jouissance a été fixée au 27 septembre 2014.

Les oppositions seront reçues chez EBE BOIS Madame DE SAINT PIERRE 1560 Chemin de St Jean de GARQUIER 13400 AUBAGNE où il a été fait, à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière date des publications légales prévues.

Pour insertion, PROTÈCT SECURITE INTERVENTION GARDENNAGE Société à Responsabilité Limitée Au Capital de 2.000 € Siège social : 5 rue Pictot - Immeuble Le Carrousel 83000 TOULON Immatriculée au RC de Toulon sous le numéro 804 158 525

AVIS

OBJET : Changement de gérant. Augmentation de capital. Suppression du sigle. Mise à jour des statuts.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Toulon le 29 septembre 2014, les associés ont décidé ce qui suit : 1°) M. Laurent LE STÉON domicilié 215 Avenue de la Victoire du 8 mai 1945 à 83000 TOULON, a été nommé gérant à compter du 1^{er} octobre 2014 en remplacement de M. Jacques FOESTER démissionnaire.

2°) Le capital social est augmenté de 6.000 € afin d'atteindre la somme en capital de 10.000 €, par incorporation des comptes courants. La valeur de la part restant identique à 50 €.

La ventilation est la suivante : - M. Laurent LE STÉON incorpore la somme de 4.000 € - M. Jacques FOESTER incorpore la somme de 6.000 €

La composition du capital social est ainsi définie de la manière suivante : - M. Laurent LE STÉON - M. Jacques FOESTER

Où il possède 80 parts sociales numérotées de 1 à 80 / 80 soit 40 % - M. Jacques FOESTER

Où il possède 120 parts sociales numérotées de 81 à 200 / 200 soit 60 %

Capital ainsi constitué de 10.000 €.

3°) Il a été décidé de la suppression du sigle dans les statuts

4°) En conséquence de quoi, les statuts ont été mis à jour, à savoir : - Article 3 dénomination de la société.

- Article 7 modification des apports en capital

- Article 8 nouvelle répartition du capital social

Le procès-verbal de cette délibération sera déposé au greffe du tribunal de Commerce de Toulon à l'issue du présent avis.

CREATION D'UNE EARL

Par acte sous seing privé en date du 26 septembre 2014 a été créée une E.A.R.L. ayant les caractéristiques suivantes :

Nom : E.A.R.L. Le Cruvètel.

Capital social : 7500 Euros répartis en 100 parts de 75 euros.

Siège social : Lieu dit « Le Cruvètel », 83940 TRIGANNE.

Objet social : Exercice d'activités agricoles au sens de l'article 2 de la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 et d'activités connexes.

Durée : 99 années.

Gérants : M^{me} Céline GUERIN et M. Didier MACAGNO, demeurant Lieu dit « Le Cruvètel », 83940 TRIGANNE.

La société sera immatriculée au Greffe du TC de Draguignan.

Pour insertion, la gérante

GAULAN / EUROL ASP DIAGNOSTICS CENTHURY ZI ALFOH / Sociétaire 43394 S

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2014, les associés ont décidé, suite à l'intégration d'un nouvel associé, de la modification de dénomination sociale de l'anciennement SCM SOUNBOUCO-FAGES-MARTELLE-LANDRIEUX, au capital social de 609,80 euros, située au 25 avenue Adjudant Hourcade 83390 CUERS. Cette société civile de moyens prenant alors la nouvelle dénomination SCM ESPACE SANTE CUERS. Les modalités seront faites au tribunal de commerce de Toulon.

ADDITIF

GAULAN / EUROL ASP DIAGNOSTICS CENTHURY ZI ALFOH / Sociétaire 43394 S

CONSTITUTION D'UNE SARL

Aditif pour précision à l'annonce parue le 23 septembre 2014, il y a lieu de lire « Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de GAULAN, dans les trois mois de cette insertion ».

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 septembre 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « Ataque arbre sa feuille ».

Forme : EUROL.

Objet : réalisation et pose de toute menuiserie et d'agencement intérieur et extérieur, fabrication et vente de meubles et objet en bois.

Siège social : 4, rue Soumailhon 83136 Neoules.

Capital : 3.400 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. DRAGUIGNAN

Gérance : M. MICHEL Frédéric demeurant à Neoules, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée.

AVIS D'ENQUÊTES



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

AU TITRE DES ARTICLES L.214-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE DES CHOUS SUR LA RD 562 COMMUNE DE TOURETTES

Il est porté à la connaissance du public qu'une enquête publique portant sur l'aménagement du giratoire des Chous à TOURETTES s'ouvrira le lundi 29 septembre 2014 en Maire de TOURETTES, siège de l'enquête. Elle se déroulera pendant trente trois jours pleins et consécutifs et sera close le vendredi 31 octobre 2014.

Toute personne pourra prendre connaissance des pièces du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à disposition, pendant cette période, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Mairie de TOURETTES Place de la Maire - 83440 du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, le samedi de 10 heures à 12 heures.

ou les adresser, par correspondance, au commissaire enquêteur, en mairie de Tourrettes, siège de l'enquête ou par mail à l'adresse suivante : m.floch@maire-tourrettes-83.fr.

M. Elie BADIOU, ancien ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Toulon pour conduire cette enquête.

M. Denis SPALONV, ingénieur en chef en mairie de SANTE MAXIME, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par le tribunal administratif de Toulon, en remplacement du titulaire en cas d'empêchement.

Le Commissaire-Enquêteur, M. Elie BADIOU, se tiendra à la disposition du public, en Maire de TOURETTES, aux jours et heures indiqués ci-après :

• Lundi 29 septembre 2014 de 9 heures à 12 heures

• Mardi 30 septembre 2014 de 14 heures à 17 heures

• Mercredi 15 octobre 2014 de 9 heures à 12 heures

• Jeudi 23 octobre 2014 de 14 heures à 17 heures

• Vendredi 31 octobre 2014 de 14 heures à 17 heures.

Le rapport établi à l'issue de l'enquête et dans lequel le Commissaire-Enquêteur énoncera ses conclusions motivées, restera déposé en Mairie de TOURETTES, au siège du Conseil Général du Var à TOULON (hôtel de la Présidence, 390 avenue des Lices - B.P. 1303 - 83976 TOULON Cedex), ainsi qu'en Préfecture du Var (Boulevard du 112^e règlement d'Intérieur 83070 TOULON cedex), et sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de ladite enquête.

L'autorité compétente pour accorder l'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'environnement est le Préfet du Var par voie d'arrêté.

Les informations relatives à cette enquête pourront être consultées sur le site internet du Conseil Général du Var à l'adresse suivante : <http://www.var.fr> (rubrique votre conseil général, déplacement et réseaux).

COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DU QUARTIER DES MOLLIÈRES

1^{ÈME} PARUTION

Par arrêté n° 2014-DE-001 du 25 septembre 2014, M^r le Maire de La Roquebrussanne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique au titre de la Loi sur l'Eau pour la Gestion des eaux pluviales du quartier des Mollières.

L'enquête publique se déroulera en mairie pendant 31 jours du lundi 20 octobre 2014 au mercredi 19 novembre 2014 inclus, sur la commune de La Roquebrussanne

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus, prise par arrêté du Préfet du Var pour la réalisation des travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales du quartier des Mollières.

Par ordonnance n° E1400004283 de M. le Président du Tribunal Administratif de Toulon, M. COZETTE Jean a été désigné comme commissaire enquêteur et M^{me} GILBERT Chantal a été désignée comme commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé à l'hôtel de ville de La Roquebrussanne (83136), 31 Rue G. Clemenceau.

Le dossier d'enquête sera composé des pièces suivantes :

– Demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du Code de l'environnement établi par la société INGENOH.

– Notice d'incidence ;

– Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 soumis à la DDTM ;

– Les avis de publicités parus dans les journaux d'annonces légales ;

– Copie de l'arrêté portant ouverture de la présente enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, ce dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie.

Ils seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur.

Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre d'enquête à feuilletes non mobiles ouvert à cet effet, côté et parqué par le commissaire enquêteur.

Les observations, ainsi que toute demande d'information, pourront être adressées :

– Soit par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de La Roquebrussanne, 31 Rue G. Clemenceau 83136 La Roquebrussanne

– Soit par courrier : urbanisme@laroquebrussanne.fr

Le dossier d'enquête sera également mis en ligne sur le site de la commune : www.la-roquebrussanne.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de La Roquebrussanne les jours et heures suivants :

– Lundi 20 octobre 2014 de 9 heures à 12 heures

– Samedi 25 octobre 2014 de 9 heures à 12 heures

– Mercredi 29 octobre 2014 de 9 heures à 12 heures

– Jeudi 6 novembre 2014 de 9 heures à 12 heures

– Mercredi 19 novembre 2014 de 9 heures à 12 heures.

Le commissaire enquêteur transmettra au Maire, au Préfet du Var ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Toulon son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le dossier d'enquête ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique en mairie de La Roquebrussanne.

Le Maire, Michel GROS

COMMANDEZ

LES PHOTOS PARUES

DANS NOS PAGES

iconographie@nicematin.fr

Téléphone 04.93.18.27.24

ABONNEZ-VOUS AU N° Vert 0 800 06 83 20

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE